



Confinement #2

Vos questions / réponses au sujet de la déchèterie des Montagnes du Giffre

Suite à la mise en place des mesures de confinement le 30 octobre dernier, les services de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) et des Mairies du territoire sont régulièrement interrogés au sujet de la déchèterie. Voici une série de questions / réponses qui permettra à chacun d'y voir plus clair...

> Est-ce que je peux me rendre à la déchèterie pendant le confinement ?

Oui. La déchèterie des Montagnes du Giffre située à Taninges (lieu-dit "Jutteninges") est ouverte en accès libre (sans rendez-vous) aux particuliers et aux professionnels.

> Est-ce que j'ai besoin du pass' d'accès (badge) pour entrer dans la déchèterie ?

Non. Actuellement, le pass d'accès n'est pas nécessaire pour accéder à la déchèterie. Cependant, nous invitons les particuliers et les professionnels qui n'ont pas effectué les démarches pour l'obtenir à le faire dans les meilleurs délais (voir procédure ci-contre).

> Quels sont les horaires d'ouverture de la déchèterie ?

La déchèterie est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (horaires d'hiver jusqu'au 30 avril).

L'attention des usagers doit se porter uniquement sur les horaires d'ouverture indiqués sur le site internet officiel de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre. De nombreux sites internet (agrégateurs de renseignements) indiquent des horaires et des renseignements erronés.

> Est-ce que je peux y déposer tous les types de déchets ?

Oui. Contrairement au précédent confinement, aucune modification des flux (déchets acceptés) n'est prévue pour le moment.

> Quelle case dois-je cocher sur l'attestation de déplacement ?

Comme pour le précédent confinement, les usagers doivent cocher la case n°2 "achats de première nécessité".

> Est-ce que des consignes particulières ont été mises en place ?

Oui. Des mesures ont été mises en place dans l'enceinte de la déchèterie pour garantir la sécurité de tous, et en particulier du personnel qui travaille sur place :

- Port du masque obligatoire,
- 5 véhicules maximum sur le quai de déchargement,
- Respect des distances de sécurité avec les agents et les autres usagers.



COMMENT OBTENIR LE PASS' D'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE ?

Actuellement, le pass' n'est pas nécessaire pour accéder à la déchèterie.

Les particuliers et les professionnels peuvent effectuer les démarches pour obtenir leur pass' directement sur le site internet : www.montagnesdugiffre.fr

Pour récupérer le pass', il y a deux possibilités :

- venir récupérer le pass' en main propre à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (508 avenue des Thézières, 74440 Taninges), en apportant le chèque de caution de 20 euros à l'ordre du Trésor Public.
- déposer ou transmettre une enveloppe affranchie (tarif 20g à 100g / 2 timbres verts) à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (508 avenue des Thézières, 74440 Taninges) en y joignant votre chèque de caution à l'ordre du Trésor Public afin que nous puissions renvoyer le pass' par voie postale.

